

Le Prix des lecteurs

Du Haut Val de Sèvre

KATULU ?

/ maquette service communication cchvs - janvier 2024

INSCRIPTION
À PARTIR DU
1ER MARS
2024

BANDES DESSINÉES - FICTIONS- RÉCITS VÉCUS



MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES HAUT VAL DE SÈVRE
INFOS SUR WWW.CC-HAUTVALDESEVRE.FR

KATULU ?

Le prix des bibliothèques du Haut Val de Sèvre

Une action co-animée par les bibliothèques du Haut Val de Sèvre et la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres pour la découverte de la richesse éditoriale des dernières années.

Chaque année, trois catégories sont en débat. Pour l'année 2024, la thématique de l'eau a été retenue pour l'ensemble des trois sélections proposées :

- Fictions
- Bandes dessinées,
- Récits vécus

Les 5 documents retenus pour chaque sélection devront avoir été édités entre 2020 et 2022.

À partir du mois de mars et jusqu'en novembre 2024, votre médiathèque vous propose trois sélections de livres, à découvrir dans les livrets à votre disposition.

Règlement du prix

1. Les 6 bibliothèques du Haut Val de Sèvre proposent un prix des lecteurs dans plusieurs catégories : fictions (5 titres), récits vécus (5 titres), bandes dessinées (5 titres). Chaque catégorie est composée d'un choix d'ouvrages effectué par les bibliothécaires.

2. Chaque bibliothèque constitue son comité de lecture, fait tourner les ouvrages une fois pour débattre et une fois pour voter. C'est l'ensemble des lecteurs qui débat et vote, il n'y a pas de vote préalable dans chaque bibliothèque.

3. Le lecteur s'engage :

- Pour 1 ou plusieurs catégories mais doit lire l'intégralité de la sélection dans la catégorie(s) choisies ;
- À participer aux rencontres/débats entre lecteurs et à voter.

4. Si le lecteur ne peut pas se déplacer le jour du vote, il aura la possibilité de déposer son vote dans sa bibliothèque.

5. Tout litige concernant ce règlement sera tranché souverainement par les organisateurs qui se réservent le droit d'annuler ou de modifier ce concours en cas de force majeure.

6. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.